



## reversement d'une somme d'argent à l'employeur

Par **saintcyr**, le **30/05/2013** à **19:31**

Bonsoir,

A la suite d'une semaine de location de la salle de théâtre par une compagnie, le responsable de cette compagnie m'a donné une somme d'argent que j'ai partagé avec mon collègue. Mon employeur a établi envers cette compagnie une surfacture correspondant à la vente de boissons qu'elle avait faite; celle-ci refuse de payer car elle dit avoir déjà donné de l'argent au barman. Mon employeur réclame cette somme et je voudrais savoir si je dois la rendre.

Merci par avance.

Par **P.M.**, le **30/05/2013** à **21:19**

Bonjour,

Mais si vous avez perçu une somme d'argent qui ne vous était pas destinée ou sans qu'elle corresponde à une dette, bien sûr que vous devez la rendre...